

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SOCIETE QUATORZE-IG DÉCISION N° AU-19-307 EN DATE DU 12 AOUT 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 2017-4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe Boissière, 9^{ème} adjoint au Maire,

VU le projet de la Ville de Vincennes de construction d'un gymnase sur la parcelle « H » n°21 sise 106, rue de la Jarry et la nécessité d'avoir recours à une assistance technique à maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT la proposition d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage de la société QUATORZE-IG dont le siège social est 64 rue du dessous des Berges 75013 Paris :

DÉCIDE

DE SIGNER un contrat d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec la société QUATORZE-IG dont le siège social est 64 rue du dessous des Berges 75013 Paris et représentée par Monsieur Pierre TRANCART en qualité de Directeur Général.

Le montant de ce contrat s'élève à 19 600,00 € H.T.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190812-Imc1H6584H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/08/2019

Date de Publication: 12/08/2019

Pour extrait conforme, l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190812-lmc1H6584H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/08/2019

Date de Publication : 12/08/2019